

AIRLINES FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels d'AIRLINES FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2013, faisant apparaître un total actif de 19 501 799 DT, un actif net de 19 434 758 DT pour 1 319 838 parts en circulation et une valeur liquidative égale par part à 14,725 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AIRLINES FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AIRLINES FCP VALEURS CEA au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 28 mars 2014

Le commissaire aux comptes :
Mourad FRADI

BILANS COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions		16 445 085	11 309 689
Obligations et valeurs assimilées		2 785 893	2 551 010
Titres OPCVM			
	3.1	19 230 978	13 860 699
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires			
Disponibilités		270 821	82 354
	3.2	270 821	82 354
<u>Créances d'exploitations</u>			
<u>Autres actifs</u>			
TOTAL ACTIF		19 501 799	13 943 053
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	57 290	41 371
Autres créditeurs divers	3.4	9 751	8 389
TOTAL PASSIF		67 041	49 760
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	19 165 447	13 735 142
Sommes capitalisables		269 311	158 151
Sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Sommes capitalisables de l'exercice		269 311	158 151
ACTIF NET		19 434 758	13 893 293
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		19 501 799	13 943 053

ETATS DE RESULTATS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres		511 253	377 627
Dividendes	4.1	359 551	253 146
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	151 702	124 481
Autres revenus			
Revenus des placements monétaires		14 036	11 204
<i>Total des revenus des placements</i>		525 289	388 831
Charges de gestion des placements	4.3	<226 438>	<179 954>
Revenu net des placements		298 851	208 877
Autres produits			
Autres charges	4.4	<27 640>	<23 774>
Résultat d'exploitation		271 211	185 103
Régularisation du résultat d'exploitation		<1 900>	<26 952>
Sommes capitalisables de l'exercice		269 311	158 151
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 900	26 952
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<1 275 570>	<265 587>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		84 000	773 485
Frais de négociation		<33 358>	<28 760>
Résultat net de l'exercice		<953 717>	664 241

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013
& 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		<953 717>	664 241
Résultat d'exploitation		271 211	185 103
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<1 275 570>	<265 587>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		84 000	773 485
Frais de négociation		<33 358>	<28 760>
Distributions de dividendes			
Transactions sur le capital		6 495 182	<2 599 080>
Souscriptions		6 495 182	
Capital		6 232 796	
Régularisation de l'exercice		190 620	
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		71 766	
Rachats			<2 599 080>
Capital			<2 314 115>
Régularisation de l'exercice			<253 992>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs			<30 973>
Variation de l'actif net		5 541 465	<1 934 839>
Actif net			
En début de période		13 893 293	15 828 132
En fin de période		19 434 758	13 893 293
Nombre de parts			
En début de période		907 864	1 065 767
En fin de période		1 319 838	907 864
Valeur liquidative		14,725	15,303
Taux de rendement		-3,78%	3,04%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

AIRLINES FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA TUNISAIR GROUPE et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a été créé le 12 Décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres d'AIRLINES FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2013, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ADWYA	50 000	372 240	346 800	1,78%
AMEN BANK	6 235	176 546	191 589	0,98%
AMEN BANK NG 2013	1 115	31 572	33 015	0,17%
AMS	38 750	367 247	255 401	1,31%
ARTES	60 000	426 826	386 880	1,98%
ASSAD	53 500	511 728	372 949	1,91%
ATTIJARI BANK	30 000	555 287	487 440	2,50%
BIAT	6 000	377 221	361 200	1,85%
BT	71 667	565 414	659 121	3,38%
CARTHAGE CEMENT	200 000	689 992	665 800	3,41%
CITY CARS	36 637	401 175	400 992	2,06%
ELECTROSTAR	6 667	100 005	64 643	0,33%
ENNAKL AUTOMOBILES	9 383	96 820	93 333	0,48%
G.I.F	24 624	125 043	102 017	0,52%
LAND`OR	10 000	75 000	73 720	0,38%
MAGASIN GENERAL	50 192	1 540 604	1 462 143	7,50%
MPBS	22 245	133 470	133 470	0,68%
ONE TECH HOLDING	97 839	638 127	634 290	3,25%
S.N.M.V.T	66 000	1 670 889	1 549 482	7,95%
SAH TUNISIE	106 952	1 000 001	1 000 001	5,13%
SERVICOM	48 045	603 362	1 071 404	5,49%
SFBT	65 000	652 507	864 045	4,43%
SIMPAR	18 171	1 117 884	1 123 931	5,76%
STAR	9 947	1 469 433	1 447 279	7,42%
TPR	122 206	558 677	520 720	2,67%
TUNIS RE	50 000	497 665	454 600	2,33%
TUNISAIR	825 000	1 266 205	877 800	4,50%
TUNISIE LEASING	38 620	930 131	811 020	4,16%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		16 951 071	16 445 085	84,33%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
BTA 10 2018 5,5%	1 642	1 592 358	1 608 588	8,25%
BTA 12 2016 5,25%	1 180	1 174 590	1 177 305	6,04%
<i>Total Obligations et valeurs assimilés</i>		2 766 948	2 785 893	14,29%

Total

19 718 019

19 230 978

98,62%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons de trésor assimilables	2 246 540
Actions	12 092 212
	<u>14 338 752</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Bons de trésor assimilables	2 023 469	240 287	2 251 788	<11 968>
Actions	5 662 065		5 758 033	95 968
TOTAL	<u>7 685 534</u>	<u>240 287</u>	<u>8 009 821</u>	<u>84 000</u>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Amen Bank Pasteur	507 860	82 354
Achats souscription à régler	<237 039 >	-
	<u>270 821</u>	<u>82 354</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	54 324	39 250
Rémunération du dépositaire à payer	2 966	2 121
	<u>57 290</u>	<u>41 371</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	7 635	6 844
Redevance CMF	1 663	1 186
Retenue à la source à payer	453	359
	<u>9 751</u>	<u>8 389</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>
Capital au 1^{er} janvier 2013	
En Nominal	13 735 142
Nombre de parts	907 864
Nombre de détenteurs de parts	246
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	6 232 796
Nombre de parts	411 974
Nombre de détenteurs de parts entrants	20
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	
Nombre de parts	
Nombre de détenteurs de parts sortants	
Autres mouvements	
Frais de négociation	<33 358 >
Différences d'estimation (+/-)	<1 275 570 >
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	84 000
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	192 520
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	158 151
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	71 766
Capital au 31 décembre 2013	19 165 447
Nombre de parts	1 319 838
Nombre de détenteurs de parts	266
Taux de rendement	<3,78%>

Il ressort de l'analyse des capitaux propres du fonds que le capital et les sommes capitalisables au 31 décembre 2013 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 19 434 758 DT détaillées comme suit:

* Capital au 31 décembre 2013: 19 165 447 DT ;

* Sommes capitalisables de l'exercice : 269 311 DT.

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dividende SFBT	47 450	42 000
Dividende ATTIJARI BANK	40 200	6 201
Dividende S.N.M.V.T	34 800	10 437
Dividende TUNISIE LEASING	31 654	22 525
Dividende TPR	28 600	30 800
Dividende SIMPAR	24 315	10 500
Dividende ARTES	22 500	15 235
Dividende BT	20 280	25 200
Dividende ASSAD	19 000	19 380
Dividende STAR	18 778	14 400
Dividende BIAT	16 250	9 500
Dividende AMEN BANK	9 391	9 100
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	9 324	8 188
Dividende ADWYA	7500	-
Dividende BH	7200	-
Dividende NEW BODY LINE	6700	-
Dividende SOTUVER	5 375	10 000
Dividende SOMOCER	5041	-
Dividende SFBT NG	2 497	3 180
Dividende G.I.F	2 496	3 750
Dividende POULINA G H	200	12 750
	<u>359 551</u>	<u>253 146</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 151 702 DT, correspond aux intérêts sur les BTA.

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	214 672	170 610
Rémunération du dépositaire	11766	9 344
	<u>226 438</u>	<u>179 954</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	19 943	15 839
Honoraires du commissaire aux comptes	7 531	7 811
Autres frais	166	124
	<u>27 640</u>	<u>23 774</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	0,398	0,428	0,279
Charges de gestion des placements	<0,172>	<0,198>	<0,117>
Revenus net des placements	0,226	0,230	0,162
Autres produits			-
Autres Charges	<0,021>	<0,026>	<0,016>
Résultat d'exploitation (1)	0,205	0,204	0,146
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,001>	<0,030>	0,051
Sommes capitalisables de l'exercice	0,204	0,174	0,197
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<0,966>	<0,293>	0,001
Frais de négociation	<0,025>	<0,032>	<0,018>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,064	0,852	<0,130>
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<0,928>	0,527	<0,147>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<0,723>	0,731	<0,001>
Résultat non distribuables de l'exercice	<0,928>	0,527	<0,147>
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0,146	<0,249>	<0,052>
Sommes non distribuables de l'exercice	<0,782>	0,278	<0,199>
Valeur liquidative	14,725	15,303	14,851

Ratios de gestion des placements

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Charges de gestion des placements / actif net	1,17%	1,30%	0,79%
Autres charges / actif net	0,14%	0,17%	0,11%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net	1,40%	1,33%	0,98%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion d'AIRLINES FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable d'AIRLINES FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(HT) sur l'actif placé en action
- 0,6%(HT) du reste de l'actif

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.